



Exercice des droits de votes

Mis à jour le 27/02/2019

La société de gestion de portefeuille ELEVA Capital SAS, a mis en place une politique de vote et une procédure d'exercice des droits de vote conformément à l'article 321-132 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La politique de vote est mise à jour sur base régulière.

La dernière mise à jour a été effectuée en décembre 2018 et cette dernière version sera applicable pour l'exercice 2019.

Conformément à l'article 321-133 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le présent rapport précise et décrit l'exercice des droits de vote.

Le présent compte rendu à trait à la période écoulée entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

Bilan des votes 2018

Nombre de sociétés dans lesquelles ELEVA Capital SAS a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquels elle disposait des droits de vote.

En 2018, le périmètre de vote d'ELEVA Capital SAS était constitué de 72 sociétés. ELEVA Capital SAS a exprimé ses droits de vote pour 71 d'entre elles, soit un ratio de participation de 99%.

Sur les 81 assemblées générales analysées en 2018, 28 ont fait l'objet d'au moins un vote négatif, soit 33% des assemblées générales.

Sur les 1 132 résolutions soumises à un vote, 93% ont fait l'objet d'un vote en faveur du management.

Cas dans lesquels la Société a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document "politique de vote".

La Société de gestion a respecté sa Politique de vote telle qu'arrêtée au titre de l'année 2018.

Situations de conflit d'intérêt que la Société a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Aucune situation de conflit d'intérêt n'a été détectée.